

Cycloportive « LA PAUL POUX 2024 »

REGLEMENT : 2024

Article 1 :

PRESENTATION GENERALE

L'Association TEAM ANAIS CYCLISME organise, sous l'égide de l'UFOLEP, la 8ème édition de la cycloportive LA PAUL POUX, à Anais (16560) le samedi 27 Avril 2024.

Cette épreuve comprend 2 circuits chronométrés de 155km (La Paul POUX) et 123 km (La Routarde), 4 circuits randonnées de 155 / 123 / 75 et 45 km (non chronométrés).

Le tarif d'inscription étant le même, le choix de la distance (155 km ou 123 km) pourra s'effectuer à la séparation des 2 épreuves chronométrées. Toutefois, les concurrents arrivants après **11h45(Barriere Horaire)** au point de séparation des 2 parcours (soit au km 76.600 à l'entrée de Salles de Villefagnan) seront obligatoirement redirigés sur le parcours de la Routarde (123 Km).

A compter du 1^{er} Mars 2024, la liste des participants inscrits sera en ligne sur le site de l'association : www.lapaulpoux.com , elle sera actualisée quotidiennement.

Article 2 :

CONDITIONS D'ENGAGEMENTS

Les 2 épreuves chronométrées sont ouvertes à tous les cyclistes licenciés ou non, âgé(e)s de 18 ans révolus, au jour de l'épreuve. Les Parcours randonnées sont ouverts à tous. Pour les mineurs une autorisation parentale est obligatoire.

Les coureurs licenciés, UFOLEP, FFC, FSGT, FFF Tri, FFCT, devront joindre à leur bulletin d'engagement, une photocopie de leur licence.

Les non licenciés devront fournir un certificat médical de « **non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition** » pour pouvoir faire les épreuves chronométrées, ou un certificat médical de « **non contre-indication de la pratique du cyclisme en Randonnées** » pour s'engager sur les parcours non-chronométrés. Certificat datant de moins d'un an **au jour de l'épreuve**.

Article 3 :

CATEGORIES

Féminines	A1	01/01/1985	31/12/2006	18 / 39 Ans
	A2	01/01/1975	31/12/1984	40 / 49 Ans
	A3	1974 et Avant		50 Ans et +
Masculins	C	01/01/1995	31/12/2006	18 / 29 Ans
	D	01/01/1985	31/12/1994	30 / 39 Ans
	E	01/01/1975	31/12/1984	40 / 49 Ans
	F	31/12/1965	01/01/1974	50 / 59 Ans
	G	01/01/1955	31/12/1964	60 / 69 Ans
	H	1954 et Avant		70 Ans et +
	Handi	2006 et Avant		

Les coureurs Elites Open et Open 1 FFC seront classés en catégorie Z

Cycloportive « LA PAUL POUX 2024 »

Article 4 :

INSCRIPTIONS

Tarifs INSCRIPTIONS	Licencié	Non Licencié
La Paul Poux 155 km	42€	45€
La Routarde 123 km		
Circuits Randonnées :155/123/75/45		
<i>Avec Maillot et Repas</i>	35€	38€
<i>Sans repas avec Maillot</i>	25€	28€
<i>Sans repas et sans maillot</i>	10€	13€

2€ par inscription seront reversés à l'Association « FLEUR D'ISA » <http://www.fleurdisa.org/>

Les inscriptions se feront principalement en ligne : <https://amilevent>

Néanmoins le bulletin d'inscription est téléchargeable sur le site de l'association : www.lapaulpoux.com

Article 5 :

CLASSEMENTS/ RECOMPENSES

Seront récompensés :

Les 3 premiers au classement Scratch des 2 épreuves chronométrées.

- (Les 3 premiers masculins, les 3 premières féminines et les 3 premiers de la catégorie Handi).

Seront récompensés également les 3 premiers de chaque catégorie d'âge (voir article 5).

Sauf la catégorie Z qui n'entre pas dans cette remise de récompenses.

Article 6 :

DESISTEMENT

Le désistement est possible uniquement pour raisons médicales (certificat médical à faire parvenir avec la demande de remboursement). Les droits d'inscription seront remboursés, diminués d'une quote-part de 15€ pour frais déjà engagés.

Article 7 :

REMISE DES DOSSARDS

La remise des dossards aura lieu :

Le vendredi 26 Avril 2024 à la salle des fêtes d'Anais de 15 heures à 19 heures, ainsi que le samedi 27 Avril 2024 de 6 heures 30 à 8 heures.

Cyclo sportive « LA PAUL POUX 2024 »

Article 8 :

CHRONOMETRAGE - DIPLOMES

Le chronométrage sera fait par une société extérieure utilisant un système à puce sur plaque de cadre.

La non restitution du système de chronométrage, quel qu'il soit, à l'arrivée entrainera la facturation de celui-ci pour un montant de 30€.

Des postes de contrôles seront présents sur les différents parcours

Les diplômes seront disponibles via internet sur le site de **OK TIME**

Article 9 :

SECURITE – SECOURS - ASSURANCE

Le port du casque à coque rigide est obligatoire pendant toute l'épreuve.

La sécurité de l'épreuve sera assurée sur l'ensemble des circuits par des motos de la Gendarmerie, par des motos de l'EMS et des signaleurs aux intersections.

Pendant la durée de l'épreuve, la circulation routière ne sera pas fermée. En conséquence, chaque participant se devra de respecter impérativement le code de la route.

Plus de 300 signaleurs seront présent sur les différents circuits pour vous sécuriser, nous vous demandons le plus grand respect envers eux, qu'ils soient piétons ou motocyclistes.

Pour des raisons de sécurité, à part les véhicules officiels, aucune voiture suiveuse n'est admise sur l'épreuve.

Les vélos avec guidons de triathlète dépassant les cocottes de freins, ainsi que tous les types de vélos couchés sont strictement interdits.

Les tandems et les vélos à assistance électrique sont autorisés uniquement sur les parcours non chronométrés et ne doivent en aucun cas se glisser dans les pelotons des épreuves chronométrées.

Une assistance médicale sera assurée sur les parcours par une équipe médicale constituée d'un médecin et d'une ambulance, ainsi que d'un poste fixe à l'arrivée.

L'organisateur souscrit auprès de la compagnie ALLIANZ une assurance en responsabilité civile pour cette manifestation.

Article 10 :

DEPART - ARRIVEE

Tous les participants pourront prendre place dans leur SAS de départ à partir de 7h30.

Le départ sera donné à 8 heures 30.

Le départ de la Randonnée Paul Poux 155Km se fera librement entre 7h et 8h, pour la Routarde rando (123 Km), la Rand'Anais (75 km) et la Minus (45Km) le départ se déroulera au même moment que les épreuves chronométrées, les cyclistes inscrits sur ces randos partiront alors en fin de peloton.

Le contrôle d'arrivée sera fermé à 14h30. Les concurrents n'ayant pas franchi la ligne d'arrivée avant ce délai seront considérés comme hors course et devront regagner la ligne d'arrivée par leurs propres moyens (sauf incidents mécaniques ou chutes). A partir de cet horaire, l'organisateur décline toute responsabilité.

Cycloportive « LA PAUL POUX 2024 »

Article 11 :

LOT – REPAS – TIRAGE AU SORT

Chaque inscription sur les épreuves chronométrées, donne droit à un lot souvenir (Maillot) (500) remis au moment du retrait de dossard, ainsi qu'un repas servi à partir de 11h45 aux abords de la salle des fêtes d'Anais. Le choix est fait pour les participants des Parcours Randonnées de s'inscrire avec ou sans repas, avec ou sans maillot.

Les repas n'étant élaborés qu'avec des produits frais locaux il nous est nécessaire d'avoir un délai raisonnable de prévision. En conséquence, toute inscription nous parvenant après le 20 Avril 2024 ne sera pas assurée de bénéficier des mêmes prestations (Repas / Cadeaux) que les autres, néanmoins le tarif restera inchangé.

Inscriptions limitées à 600 Engagés sur l'ensemble des circuits

Un tirage au sort de dossards sera pré-effectué sur la ligne de départ. Les dossards tirés au sort se verront attribués les lots lors d'un second tirage au moment du repas.

Article 12 :

RAVITAILLEMENTS

Des postes de ravitaillement seront assurés au km 48.500 (*St Gervais*) pour la PP et La Routarde, au km 82 (*Courcôme*) pour La PP, au Km 126.5/97.5 (*Ambérac*) pour la PP et La Routarde, au km 40/25 (*Mouton*) pour la Rand'Anais et La Minus.

Une bouteille d'eau sera distribuée à l'arrivée à tous.

Article 13 :

DROITS A L'IMAGE - CNIL

Chaque participant autorise les organisateurs de « LA PAUL POUX » ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de cette épreuve.

Conformément à la loi sur l'informatique du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour cela il vous suffit contacter l'organisation.

Article 14 :

CONTROLE ANTI-DOPAGE

LA PAUL POUX étant une épreuve chronométrée sous l'égide de l'UFOLEP, un contrôle anti dopage peut être diligenté par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage. (AFLD)

Article 15 :

En cas de sinistre pour les non licenciés, une déclaration écrite devra obligatoirement être adressée au directeur de course le jour de l'épreuve avant 20 heures, par la victime.

Cycloportive « LA PAUL POUX 2024 »

Article 16 :

MODIFICATION – REPORT – ANNULATION

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'évènement, d'arrêter la course en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli. Si l'évènement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'organisateur présentant les caractères de la force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française, ce dernier pourra proposer, en fonction des circonstances, d'une compensation telle que la substitution par un autre évènement organisé par l'organisateur, le report de l'évènement ou le remboursement du prix du dossard diminué, le cas échéant des frais de dossier, à l'exclusion de toute autre somme.

Article 17 :

ENVIRONNEMENT

Nous nous engageons dans une démarche de développement durable, en supprimant tout ce qui est plastique, mais également au niveau du tri sélectif. Il vous est demandé à tous de ne pas jeter sur la chaussée vos tubes, emballages de produits énergétiques etc...., une poubelle sera à votre disposition à l'arrivée pour vous en débarrasser.

Un participant pris en train de jeter un emballage sur le parcours sera mis hors course sur le champ.

Article 18 :

Les directeurs de course ont tout pouvoir pendant l'épreuve pour exclure les participants ne se conformant pas aux règlements

Le fait d'être engagé à la cycloportive LA PAUL POUX implique que le concurrent ai pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses, quel que soit le circuit emprunté.